

L'an DEUX MIL VINGT, le VENDREDI 25 SEPTEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 33).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE (arrivé à 17 h 32 au Rapport n° 20/4-001), Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, Mathieu RAFFINI (arrivé à 17 h 15 après appel nominal), MÉDÉA MADEN Noela, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 18 h 22 au Rapport n° 20/4-010)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Érick FONTAINE	(toute la durée de la séance)	par Jean-François HOAREAU
Michel LAGOURGUE	(toute la durée de la séance)	par Haroun GANY
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (50 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit :

		au titre du	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/4-006
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE (cf. p. 2)			

CCAS Centre communal d'Action sociale

		au titre du/ de	Rapport n°
(cf. p. 1)			
- Guillaume KICHENAMA	(délégués/ Ville)	CCAS	20/3-006
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/4-007
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/4-021
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Jacques LOWINSKY	(lien de parenté)	Lokal de la Source	
- Marie-Anick ANDAMAYE	(lien de parenté)	BCD	
- Geneviève BOMMALAIS	(lien de parenté)	ASD	
	(membre)	ADÉSC	
<hr/>			
(2) <i>Nadia RAMASSAMY</i>	(déléguée/ Région Réunion)	ÉPFR	20/4-025
- Gilbert ANNETTE	(délégués/ CINOR)		
- Jean-François HOAREAU			
- Julie PONTALBA			
- Benjamin THOMAS			
<hr/>			
- Dominique TURPIN	(élus délégués)	PRUNEL	
- Jacques LOWINSKY			
<hr/>			
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CDÉ	20/4-043
- Christelle HASSEN	(déléguées/ Ville)		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
(cf. p. 3)			

CCAS Centre communal d'Action sociale
ASD Archers de Saint-Denis
ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
PRUNEL Projet de Rénovation urbaine Nord-Est Littoral
(1) (2) élu(e) absent(e) à la séance

BCD Basket Club dionysien
ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CDÉ Caisse des Écoles

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200925-204031-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

- (cf. p. 2)
- Éricka BAREIGTS
 - David BELDA
 - Marylise ISIDORE
 - Guillaume KICHENAMA
 - Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
 - Dominique TURPIN
 - Éric DELORME
 - Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY
- (1) *Alain ZANÉGUY*

(Présidente)
(délégués/ Ville)

CCAS

20/3-43

CCAS Centre communal d'Action sociale
(1) élu absent à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Mathieu RAFFINI	arrivé à 17 h 15	après appel nominal
Stéphane PERSÉE	arrivé à 17 h 32	au Rapport n° 20/4-001
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 18 h 22	au Rapport n° 20/4-010
Éricka BAREIGTS	sortie de 19 h 13 à 19 h 16	du Rapport n° 20/4-023 au Rapport n° 20/4-024

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 2 OCTOBRE 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 50 sur 55.

OBJET **Société publique locale (SPL) "Territo'Arts"**
Rapport d'activité pour l'année 2019
Article L. 1524-5 (alinéa 14) du Code général des Collectivités territoriales

Ce rapport a pour objet de présenter le rapport d'activité de la SPL Territo'Arts pour l'année 2019.

L'article L. 1524-5 du Code général des Collectivités territoriales régissant l'administration et le contrôle des Sociétés d'Economie mixte locales (SEML) prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Ces dispositions s'appliquent également aux Sociétés publiques locales (SPL).

La Commune de Saint-Denis est actionnaire de la SPL Territo'Arts et possède 25 % de son capital social.

En tant qu'actionnaire, en 2019, la Ville était représentée au Conseil d'Administration par Mesdames BARDINOT Sonia et VOLIA-GARNIER Laetitia, et par Monsieur CHOPINET Gérard. Le représentant de la Ville à l'Assemblée générale des Actionnaires était Madame BARDINOT.

La SPL Territo'Arts a pour objet la gestion, y compris la préfiguration de l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'équipements à caractère culturel notamment dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et visuels.

L'exercice du mandat d'administrateur

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2019. Madame BARDINOT et Monsieur CHOPINET ont assisté à toutes les séances. Madame VOLIA-GARNIER a assisté à trois séances.

Les faits marquants en 2019

L'année 2019 a été marquée, entre autres évènements, par les temps forts suivants :

- Cité by Night, soirée placée sous le signe de la découverte des créations artistiques des artistes en résidence durant l'année, le 25 janvier 2019 ;
- Fête du court-métrage en coproduction avec Cinékour, du 15 au 19 mars 2019 ;
- Rishofé Akoustik, programmation musicale locale d'exception, le 21 septembre 2019 ;
- Convention Tattoo, LE rendez-vous des tatoueurs de la Réunion, du 16 et 17 novembre 2019.

La Cité des Arts a accueilli des festivals en partenariat avec les structures organisatrices :

- Big Up 974, festival d'arts urbains, du 5 au 7 juillet 2019 ;
- Réunion Sonore Festival, le 31 octobre 2019.

Les chiffres clés de 2019

➤ Mission de soutien à la création artistique

106 projets artistiques accompagnés
698 artistes accueillis en résidence
3 615 jours d'accueil

Rappel des chiffres clés 2018

116 projets artistiques accompagnés
1 256 artistes accueillis en résidence
3 691 jours d'accueil

➤ Mission de soutien à la diffusion artistique

123 opérations programmées dont 76 propositions gratuites au public
33 607 spectateurs et visiteurs comptabilisés dont 11 475 spectateurs pour la musique, 6 139 spectateurs pour le spectacle vivant et 15 993 visiteurs pour les arts visuels
+ 6 425 spectateurs estimés sur les propositions en accès libre et gratuit

Rappel des chiffres clés 2018

112 opérations programmées dont 63 propositions gratuites au public
18 représentations annulées (en lien avec le mouvement des gilets jaunes)
33 864 spectateurs comptabilisés dont 13 753 spectateurs pour la musique, 5 188 spectateurs pour le spectacle vivant et 14 923 visiteurs pour les arts visuels
+ 5 575 spectateurs estimés sur les propositions en accès libre et gratuit

➤ Mission de médiation culturelle et de développement des publics

53 actions culturelles proposées au public
492 heures d'actions culturelles menées par les artistes résidents
4 700 bénéficiaires d'actions culturelles dont 63 % de jeunes de moins de 20 ans
70 % des bénéficiaires issus du territoire de la CINOR
53 visites guidées soit une moyenne supérieure à 1 visite guidée par semaine
1 646 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur

Rappel des chiffres clés 2018

77 actions culturelles proposées au public
498 heures d'actions culturelles menées par les artistes résidents
5 008 bénéficiaires d'actions culturelles dont 77,5 % de jeunes de moins de 20 ans
80 % des bénéficiaires issus du territoire de la CINOR
72 visites guidées soit une moyenne supérieure à 1 visite guidée par semaine
2 356 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur

Château Morange : début d'exploitation

Ouverture au public le 9 décembre 2019.

2 800 personnes accueillies, avec une attention particulière pour le quartier d'implantation et le jeune public. Par exemple : dans la semaine du 9 au 13 décembre 2019 : accueil de 1 600 enfants des écoles du quartier pour une visite découverte de Château Morange et une projection.

Bilan économique et social

Globalement, il ressort du bilan économique pour l'année 2019 un bilan net de 1 798 621 euros au 31 décembre 2019.

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 3 984 907 euros (soit + 1,25 % par rapport à 2018).

Sur le plan social, la société comptait 38 salariés au 31 décembre 2018 (31 salariés au 31 décembre 2017 ; 33 salariés au 31 décembre 2017).

Conformément à la réglementation, je vous demande de prendre acte du rapport d'activité de la Société publique locale Territo'Arts, consultable à la Direction du Développement de la Culture (résidence Cathédrale / appartement 3A - 18 rue Alexis de Villeneuve - Saint-Denis) et en séance.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200925-204031-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

OBJET **Société publique locale (SPL) "Territo'Arts"**
Rapport d'activité pour l'année 2019
Article L. 1524-5 (alinéa 14) du Code général des Collectivités territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°20/4-031 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Monique ORPHE - 6ème adjointe au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1

Prend acte des éléments présentés par les représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la SPL Territo'Arts.

ARTICLE 2

Prend acte du contenu du rapport d'activité 2019 de la SPL Territo'Arts.